

Direzzione Generale di i Servizi
Direction Générale des Services



Direzzione Generale Aghjunta in carica di
l'infrastrutture è di i servizii tecnici
Direction Générale Adjointe aux infrastructures
et services techniques

Direzzione **di e strade**
Direction des Routes

Serviziu di i studii è di l'investimenti stradali
Service des études et investissements routiers

Cartulare curatu da / Affaire suivie par : Jean-Philippe Peri
Tel. : 07.86.96.65.63
Indirizzu elettroniku / Courriel : jean-philippe.peri@ct-corse.fr
Ref. :

Aiacciu, le 12 SEP. 2017

Le Président du Conseil Exécutif de Corse

à

Monsieur le Directeur
Direction régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de Corse
Service de la Biodiversité, de l'eau et du Paysage
Division Sites, Paysage et Evaluation des Impacts
19 Cours Napoléon CS 10 006
20 704 AIACCIU CEDEX 9

Ughjettu / Objet : Examen au cas par cas - Dossier n°F09416P034 – Aménagement de la RT 40 dans la traverse de Sartè

P.J. : Compte rendu de l'architecte des Bâtiments de France
Profils en travers types
Engagement règlement publicitaire de la commune de Sartè

Par courrier en date du 17 octobre 2016, vous me demandez des compléments concernant le projet d'aménagement de la RT 40 dans la traverse de Sartè. Je vous prie de bien vouloir trouver les informations suivantes :

- **Concernant le volet paysager d'un projet en site inscrit :**

Des réunions de travail avec l'architecte des Bâtiments de France ont permis de valider le parti d'aménagement (cheminement piéton, mobilier urbain, conservation des arbres existants...), et de définir le choix et les matériaux qui seront mis en œuvre (compte rendu en pièces jointes). Sur le point particulier du cheminement piéton, il est bien prévu une signalisation horizontale et verticale adéquate avec prise en compte des personnes à mobilité réduite.

D'autre part, la commune s'est bien engagée à réglementer la publicité (voir note sur le sujet transmise par la municipalité en pièce jointe).

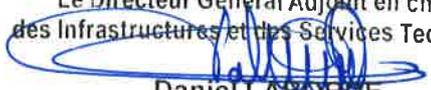
- **Concernant les travaux :**

La commune se charge des travaux de réfection des réseaux eaux usées et eau potable. Elle réalise ces travaux par phases : 1/ cours Jean Nicoli (en cours d'achèvement), 2/ cours Général de Gaule et Sœur Amélie, 3/ Jean Jaures. La CTC se cale sur ce phasage : une fois les travaux de la commune achevés sur une section, la CTC engagera ses travaux de réaménagement. La durée prévisionnelle des travaux est de 8 mois par phase.

- **Concernant l'impact pour les riverains :**

La CTC se rapprochera avant la réalisation des travaux des différents commerçants pour leur présenter les modalités de mise en œuvre des travaux (emprise, durée, cadence, ...) mais également pour prendre connaissance de leurs contraintes, tels que les accès et horaires de livraisons. Suite à cette phase d'échanges, l'organisation du chantier pourra être adaptée afin de limiter au mieux les effets des travaux sur les différentes activités. Une attention particulière sera apportée afin de garantir le libre accès aux véhicules de secours.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse
et par Délégation
Le Directeur Général Adjoint en charge
des Infrastructures et des Services Techniques

Daniel LABORDE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction régionale des affaires culturelles de la Corse

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corse de Sud

Dossier suivi par : Pascal LYVER

Objet : demande de consultation Avant Projet

DDTM - I.A.D.S

Rue Nicolas Péraldi

20090 AJACCIO CEDEX 1

A Ajaccio, le 15/05/2017

numéro : cp27217n0092

adresse du projet : VILLAGE SARTENE 20100 SARTENE

nature du projet : Installation et travaux divers

déposé en mairie le : 31/03/2017

reçu au service le : 20/04/2017

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -

demandeur :

MAIRIE DE SARTENE

PLACE DE LA LIBERATION

20100 SARTENE

Suite au RDV à la mairie de Sartène

La ville souhaite requalifier son centre ville avec la création d'une voie piétonne.

Les matériaux en revêtement de sol doivent faire l'objet d'un plan raisonné d'aménagement avec une attention particulière donnée au calepinage. Un dessin d'exécution doit être réalisé avant travaux (tracé des caniveaux et fils d'eau) et soumis à validation. Le marquage des seuils doit être réalisé avec des éléments plus massifs.

L'identité de la ville de Sartène doit être maintenue par le choix des matériaux mis en œuvre : le coloris et la matière doivent respecter le caractère des lieux, des pavés et/ou dalles de grès doivent être choisies pour l'ensemble des voies afin de créer une harmonie d'ensemble. La dimension et la finition de ces dalles ou pavés doivent être adoptées en fonction de l'usage : cheminement piéton, fils d'eau, caniveaux...

Le mobilier urbain notamment le candélabre sur mât doit être en fonte et de coloris sombre de type RAL 7022. Le gabarit de la lanterne doit être un peu plus volumineux que celui proposé sur le N° 160378A4 GHM.

L'architecte des Bâtiments de France

Noëly MEGIMBIR



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction régionale des affaires culturelles de la Corse
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corse de Sud

**MAIRIE SARTENE
VILLAGE
20100 SARTENE**

Dossier suivi par : Pascal LYVER

Objet : demande de consultation Avant Projet

A Ajaccio, le 17/07/2017

numéro : cp27217n0166

demandeur :

adresse du projet : AMENAGEMENT DE LA RN DE LA
TRAVERSEE DE SARTENE 20100 SARTENE

CTC POUR LA VILLE DE SARTENE

nature du projet : Installation et travaux divers

22 COURS GRANDVAL

déposé en mairie le : 17/07/2017

20000 AJACCIO

reçu au service le : 17/07/2017

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -

Suite au rendez-vous du 17/07/2017 pour une consultation préalable sur votre projet, nous vous transmettons le compte rendu.

Personnes présentes au rendez-vous:

- Aurélie MASSART
- Jean CASTELLI

Objet: réaménagement de la traversée de Sartène - RN, suite réfection des réseaux par sections,

- récupération des pierres et bordures existantes -> béton désactivé de teinte ocre & gris avec des grains de calibre assez important.
- bordure en granit dépose/repose
- arbres non touchés
- giratoire franchissable en pavés granit 10x10 en accord avec les bordures
- potelets RAL 7022 à peindre + candélabre
- corbeilles, quantité et modèle à préciser
- bandes podotactiles : pierres
- passages piétons en résine car plus lisible et plus résistant.

L'architecte des Bâtiments de France

Noëly MEGIMBIR

Jacques Mattei

Adresse Postale en France: 3 rue Carnot – 20200 Bastia – France
Téléphone : + 33 (0)7 77 77 51 79 – e.mail: jacquesmattei@gmail.com

Mairie de Sartène
Place de la libération
BP 15
20100 Sartène

Bastia le 13 Février 2017

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la mission préalable d'observation, d'analyse et de propositions que vous m'avez confiée, je vous confirme que la gestion des panneaux publicitaires devra faire l'objet d'un article détaillé dans le règlement qui s'imposera à la commune dans le cadre de la définition du futur « Site Patrimonial Remarquable ». Comme vous le savez, les SPR remplacent, depuis juillet 2016, les AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) qui elles-mêmes avaient remplacé les ZPPAUP.

Vous aviez initié cette réflexion en lançant une étude diagnostic ZPPAUP il y a quelques années, aujourd'hui vous avez entamé une démarche auprès des services compétents pour développer une procédure SPR sur votre commune.

La municipalité de Sartène a exprimé une ambition renouvelée en faveur du développement de la Commune. L'enjeu est important et il nécessite que l'on identifie quelles sont les conditions, les compétences et les ressources nécessaires pour faire émerger un projet ambitieux qui réponde d'une part aux contraintes qu'imposent la sauvegarde et la valorisation des

Jacques Mattei

Adresse Postale en France: 3 rue Carnot - 20200 Bastia - France
Téléphone : + 33 (0)7 77 77 51 79 - e.mail: jacquesmattei@gmail.com

patrimoines (naturel, culturel et bâti) de la Ville et d'autre part, qui soit un point d'appui pour une démarche structurée et structurante en faveur d'un développement harmonieux et intégré des réalités, physiques, économiques, sociales, urbanistiques, culturelles et environnementales.

Dans ce contexte, il est clair que votre municipalité s'emparera rapidement, par une réglementation appropriée, de tous les éléments pouvant générer une pollution visuelle marquée, les panneaux publicitaires (publicité extérieure) mais aussi les panneaux solaires, paraboles, moteurs de climatisation etc., tous ces éléments devant obligatoirement être règlementés dans les dispositifs se référant aux Sites Patrimoniaux Remarquables.

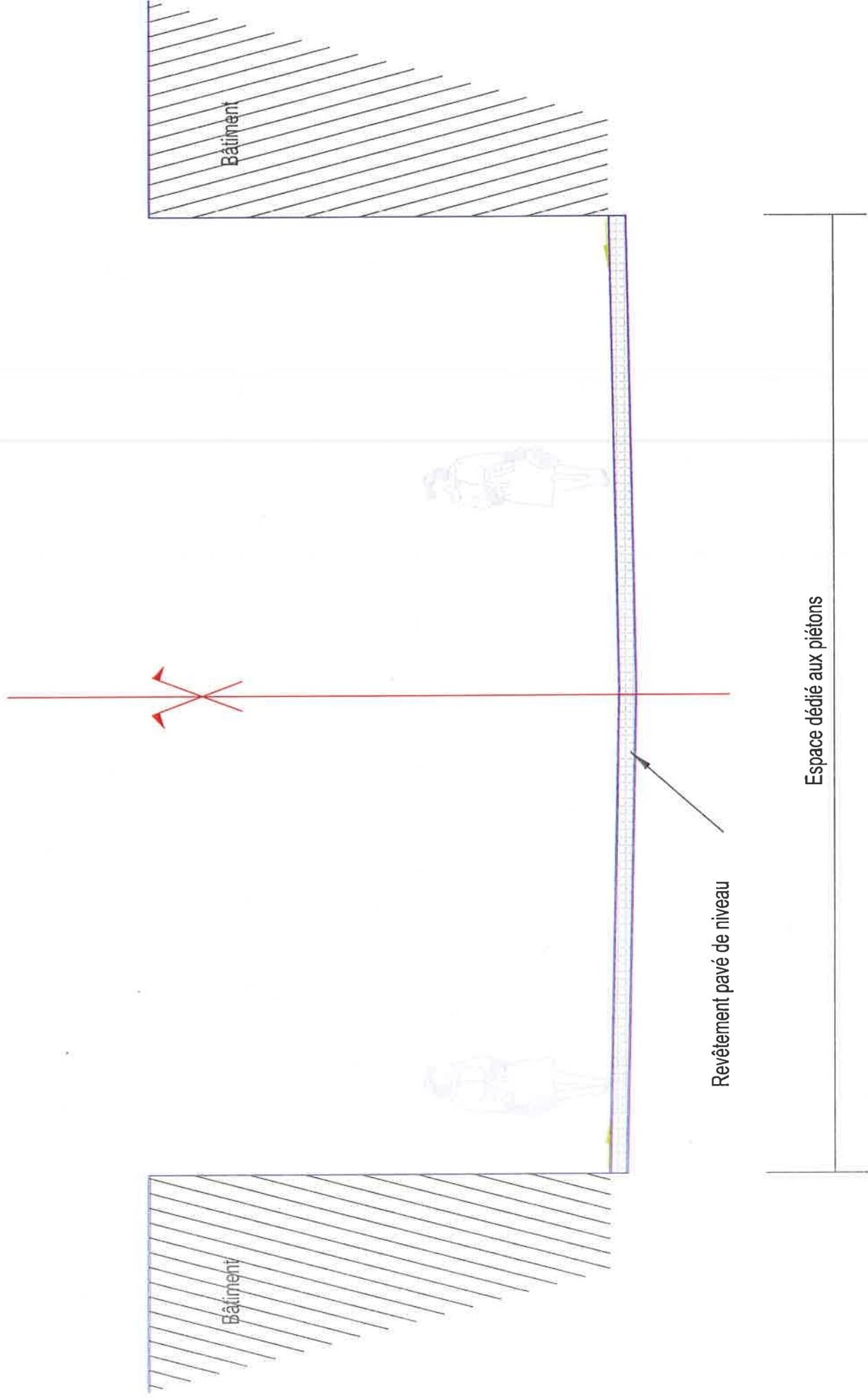
Dans tous les cas, et dans le cadre de ma mission préalable, je vous proposerai des moyens d'aborder à la fois la période transitoire mais aussi je vous accompagnerai afin que vous puissiez lancer les nouvelles procédures au plus vite. Bien entendu, ces éléments de surface doivent donner un signal clair en faveur d'une rénovation et d'une revalorisation qui tiennent compte, en priorité, de l'esthétique comme élément de préservation du patrimoine.

Je reste à votre disposition pour en discuter et je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jacques Mattei

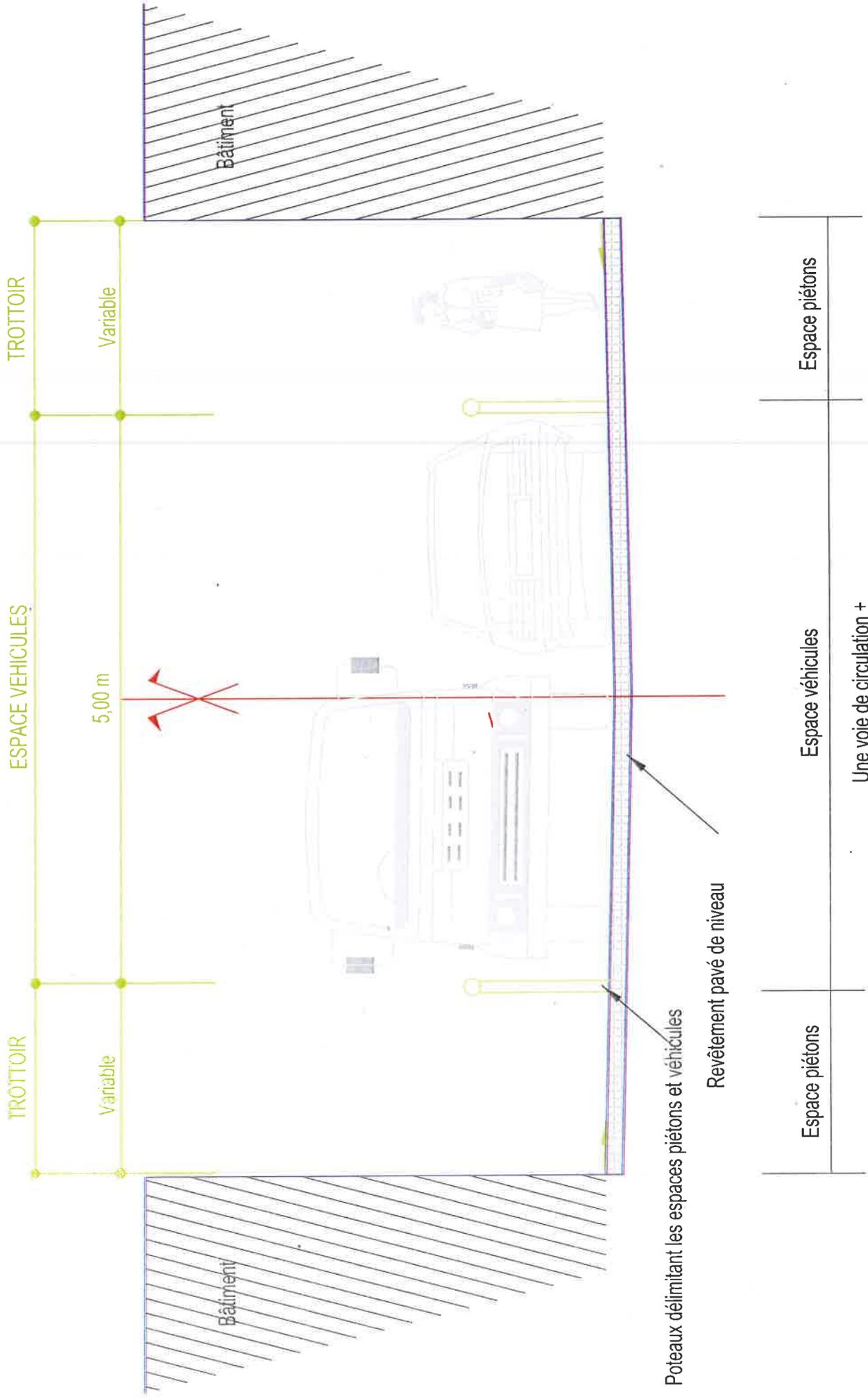


Objectif d'organisation du Cours Général de Gaulle et du Cours Soeur Amélie à terme

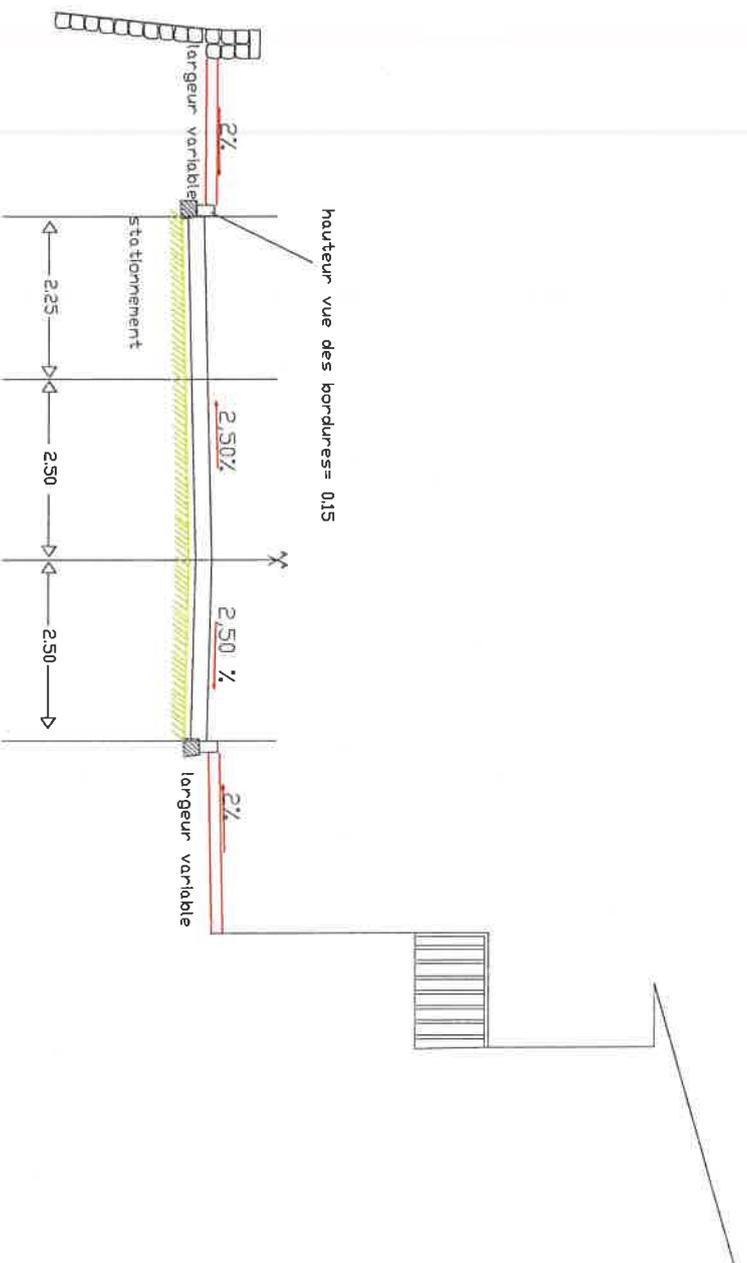


1:0.0464098

Organisation du Cours Général de Gaule et du Cours Soeur Amélie dans un premier temps



profil type de principe secteur courant avec stationnement



1:0.105418